

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

RÉGIE ASSAINISSEMENT  
NORD CARAÏBES  
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 24 MARS 2017  
MEMBRES EN EXERCICE : 12  
MEMBRES PRESENTS : 9

DATE DE LA CONVOCATION : 18 MARS 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2017-12

**OBJET** : Modification de la délibération n°CA-ASS-2017-02, portant  
Décision budgétaire en date du 21 janvier 2017.

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt-quatre mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le dix-huit mars deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières	X		
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M <sup>me</sup> CARDOVILLE Prisca			X
M. CHATEAUBON Jean-Claude	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M <sup>me</sup> OBERTAN Pamela			X
M. REINETTE Pierre	X		
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M <sup>me</sup> TRABON-SINAPAH Line			X

RENDUE EXECUTOIRE,  
LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur CUIRASSIER Jocelyn

Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/042 du SIAEAG portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;



Vu la délibération n°CA-ASS-2017-02, portant Décision budgétaire en date du 21 janvier 2017 ;

Vu les statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

**CONSIDERANT** le courrier de conseil de Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe en date du 3 février 2017 ;

**CONSIDERANT** que dès lors il convient de modifier la délibération n°CA-ASS-2017-02 ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents

### DECIDE


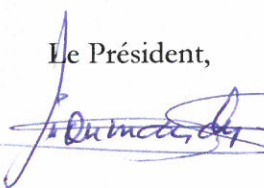
**ARTICLE 1: DE MODIFIER** la délibération n° CA-ASS-2017-02, portant Décision budgétaire en date du 21 janvier 2017, en remplaçant « Directeur Général » par « Directeur » dans tout le corps du texte ;

**ARTICLE 2:** Le Président et le Directeur de RéNoC-Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.  
Au registre sont les signatures.*

Fait à Morne-à-l'Eau, le 24 mars 2017

Le Président,



RÉGIES  
NORD CARAÏBES  
MORNE-À-L'EAU - RÉNOC-ASSAINISSEMENT

Rénalt SIOUMANDAN

RéNoC-Assainissement  
Rue du Docteur CHOVIÑO  
Espérance  
97111 MORNE-À-L'EAU  
SIRET 824 342 265 00017  
Tél. : 05 90 24 83 56

